



Diekirch, le 13 janvier 2010

A la Direction de la
Brasserie de Luxembourg
MOUSEL-DIEKRICH S.A.
1, rue de la Brasserie
L-9214 DIEKIRCH

Mesdames, Messieurs,

Nous avons appris par la direction locale que votre société compte arrêter la production de la « Bière de Diekirch » sur le site de Diekirch pour la délocaliser quelque part en Belgique.

Nous nous opposons formellement à ce plan et nous aurons recours à tous moyens utiles pour empêcher sa réalisation qui ne serait qu'une vaste tromperie vis-à-vis du consommateur.

Il est patent qu'un produit avec indication géographique, en l'occurrence « Diekirch », ne saurait être produit qu'à cette localisation.

Il vous appartient dès lors ou de continuer le brassage de la « Bière de Diekirch » à Diekirch ou de vendre vos installations de production et votre marque à un tiers qui à son tour devra évidemment respecter l'exigence prémentionnée.

Vous voudriez bien nous faire connaître votre position sur ce qui précède avant le 15 février 2010.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout autre renseignement dont vous auriez encore besoin.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Le Bourgmestre,

le secrétaire,



Jacques DAHM



René LILTZ